

AVIS
COUR PROVINCIALE DU MANITOBA
(CENTRE DE BRANDON)

OBJET : MINNEDOSA, VIRDEN ET RUSSELL
(CENTRE DE BRANDON)

La Cour provinciale continue à améliorer l'accès à la justice pour toute la population manitobaine. Les demandes modernes visant nos tribunaux exigent un examen détaillé de la répartition du temps d'audience pour qu'il soit consacré à l'audition d'affaires importantes. Il faut veiller à ce que les tribunaux soient ouverts le plus souvent dans les régions de la province qui ont le plus besoin de temps d'audience. À cette fin et pour améliorer l'efficacité générale des tribunaux, ceux qui n'ont pas besoin de périodes qui leur ont déjà été attribuées verront leur temps réduit.

À cette fin, les changements suivants entrent en vigueur à Minnedosa, à Virden et à Russell le 1^{er} mai 2024 :

1. Désormais, deux séances se tiendront chaque mois à Minnedosa, les premier (1^{er}) et troisième (3^e) mardis. La séance du quatrième (4^e) mardi est annulée.
2. Désormais, deux séances se tiendront chaque mois à Virden, les premier (1^{er}) et troisième (3^e) vendredis. La séance du quatrième (4^e) vendredi est annulée.
3. Désormais, les séances se tiendront tous les deux (2) mois à Russell (au lieu de chaque mois), en avril, juin, août, octobre, novembre et février.

FAIT PAR :

« Original signé par : »

Monsieur le juge en chef Ryan Rolston
Cour provinciale du Manitoba

DATE : 18 mars 2024